



Conditions

- ◆ habiter à Paris depuis au moins 3 ans sur les 5 dernières années (ou depuis 1 an si votre travail vous a fait déménager)
- ◆ être de nationalité française ou justifier d'un droit de séjour régulier en France,
- ◆ avoir au moins un enfant à charge au sens du Règlement Municipal des aides sociales facultatives (RMAS),
- ◆ avoir des ressources sous les plafonds fixés par le Règlement Municipal des aides sociales facultatives (RMAS) ou le Règlement du FSL
- ◆ pour les aides liées au handicap : ouvrir droit à l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ou à l'Allocation pour les Adultes Handicapés (AAH) pour l'enfant en situation de handicap.



Retrait / dépôt des dossiers

- ◆ sur paris.fr/aides
- ◆ dans un Espace parisien des solidarités (EPS)

Vous pouvez envoyer les dossiers par courrier, par email ou les déposer dans l'EPS de votre arrondissement.

Un professionnel peut vous accueillir à l'Espace parisien des solidarités (EPS) de votre arrondissement.

Les adresses des Espaces parisiens des solidarités (EPS) de la Ville de Paris

Les EPS sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h sans interruption

EPS Paris Centre

Ex-Mairie du 2^e arr.
8 rue de la banque
M^o Bourse
01 87 76 22 02
DSOL-Centre.vdp@paris.fr

EPS 5 (5^e arr.)

Mairie du 5^e arr.
21, place du Panthéon
RER B Luxembourg
01 87 76 85 05
DSOL-S05.vdp@paris.fr

EPS 6 (6^e arr.)

Mairie du 6^e arr.
78, rue Bonaparte
M^o Saint-Sulpice
01 87 76 20 06
DSOL-S06.vdp@paris.fr

EPS 7 (7^e arr.)

Mairie du 7^e arr.
116, rue de Grenelle
M^o Invalides, Solférino
ou Varenne
01 87 76 20 77
DSOL-S07.vdp@paris.fr

EPS 8 (8^e arr.)

Mairie du 8^e arr.
3, rue de Lisbonne
M^o Europe
ou Saint-Augustin
01 87 76 21 08
DSOL-S08.vdp@paris.fr

EPS 9 (9^e arr.)

Mairie du 9^e arr.
6, rue Drouot
M^o Richelieu-Drouot
01 87 76 89 09
DSOL-S09.vdp@paris.fr

EPS 10 (10^e arr.)

23 bis, rue Bichat
M^o Concourt
ou République
01 53 19 26 26
DSOL-S10.vdp@paris.fr

EPS 11 (11^e arr.)

130, avenue Ledru-Rollin
M^o Ledru-Rollin
01 53 36 51 00
DSOL-S11.vdp@paris.fr

EPS 12 (12^e arr.)

108, avenue Daumesnil
M^o Gare de Lyon,
Dugommier
ou Montgallet
01 44 68 62 00
DSOL-S12.vdp@paris.fr

EPS 13 (13^e arr.)

146, bd de l'Hôpital
M^o Place d'Italie
01 87 76 13 13
DSOL-S13.vdp@paris.fr

EPS 14 (14^e arr.)

14, rue Brézin
M^o Mouton Duvernet
01 53 90 32 00
DSOL-S14.vdp@paris.fr

EPS 15 (15^e arr.)

3, place Adolphe
Chérioux
M^o Vaugirard
01 87 76 90 00
DSOL-S15.vdp@paris.fr

EPS 16 (16^e arr.)

Mairie du 16^e arr.
71, avenue Henri Martin
M^o Rue de la Pompe
01 87 76 10 16
DSOL-S16.vdp@paris.fr

EPS 17 (17^e arr.)

Mairie du 17^e arr.
16-20, rue des Batignolles
M^o La Fourche,
Place de Clichy ou Rome
01 87 76 15 17
DSOL-S17.vdp@paris.fr

EPS 18 (18^e arr.)

115 bis, rue Ordener
M^o Jules Joffrin
01 53 09 10 10
DSOL-S18.vdp@paris.fr

EPS 19 (19^e arr.)

17, rue Meynadier
M^o Laumière
01 40 40 82 00
DSOL-S19.vdp@paris.fr

EPS 20 (20^e arr.)

62-66, rue du Surmelin
M^o Saint-Fargeau
01 40 31 35 00
DSOL-S20.vdp@paris.fr

Accessible aux personnes à mobilité réduite

Procédure d'accueil des personnes à mobilité réduite

Se faire aider au quotidien

Familles



Direction des Solidarités - Mission communication - SDILE - Mars 2025 - 12-25-D-SDILE-PC-DSOL



Ressources | Domicile | Loisirs



Pour vous aider au quotidien

- **La carte Paris Pass Familles** est valable un an. Elle permet d'entrer gratuitement ou à prix réduit dans les piscines, les expositions des musées et les parcs et jardins de la Ville de Paris.
- **Paris Forfait Familles** est une aide annuelle pouvant servir à financer les activités de loisirs des enfants.
- **L'allocation de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap** est une aide versée chaque mois aux familles qui ont à charge un ou plusieurs enfants en situation de handicap.
- **L'allocation pour naissance ou adoption multiple** est une aide pour les familles ayant accueilli plusieurs enfants en même temps. Il faut la demander dans les 6 mois après la naissance ou l'adoption.
- **La carte Pass Paris Access' Jeunes** permet aux jeunes de 16 à 19 ans, qui reçoivent l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé et n'ont pas la carte Imagine R, de prendre gratuitement les transports en commun en Île-de-France.
- **Une aide financière ponctuelle** peut être accordée si vous avez des problèmes particuliers, après une évaluation sociale.

Pour améliorer son logement

- **L'Aide à l'amélioration de l'habitat** est une aide ponctuelle pour payer des travaux dans les parties communes ou privatives des logements, sauf pour les réparations ou l'entretien habituel, pour les familles propriétaires ou locataires.
- ◆ **Renseignements et envoi des demandes auprès de SOLIHA Grand Paris:**
contact.grandparis@solihagr.fr · Tél. 01 42 66 35 98
29, rue Tronchet 75008 Paris

Pour se loger

- **Paris logement** est une aide mensuelle pour les couples locataires qui ont un enfant à charge et dépensent au moins 30% de leur argent chaque mois pour le loyer.
- **Paris logement Familles ou Paris logement Familles Monoparentales** sont des aides mensuelles pour les familles locataires ou propriétaires. Elles permettent de réduire les charges de logement.
- **Paris énergie familles et Fonds Solidarité Logement Énergie Préventif** sont des aides annuelles. Elles permettent de réduire le coût des charges d'électricité et/ou de gaz. Le FSLE préventif est destiné aux personnes en difficulté. Cela inclut les chômeurs indemnisés ou sans droits, les bénéficiaires du RSA, les personnes handicapées reconnues à moins de 50%, et celles en arrêt maladie depuis au moins 6 mois. Ces 2 aides ne sont pas cumulables.
- **Fonds Solidarité Logement Énergie Curatif** est une aide financière annuelle en cas de dette liée à une ou des factures d'électricité ou de gaz.

Pour le soutien à la solidarité familiale

- **L'Allocation Familiale pour le maintien à domicile d'un parent âgé** est une aide mensuelle pour les Parisiens vivant avec un ou des parents de 75 ans ou plus.
- **L'Allocation d'accompagnement** est une aide mensuelle temporaire pour les Parisiens qui arrêtent de travailler pour s'occuper d'un proche en fin de vie ou d'un enfant gravement malade qui a besoin de leur présence.



Selon le nombre d'enfants à charge ou en situation de handicap, les familles peuvent percevoir les aides suivantes:



À partir d'un ou deux enfants

- Paris Logement ou Paris Logement Familles ou Paris Logement Familles Monoparentales
- Paris Énergie Familles ou FSLE Préventif
- FSLE Curatif en cas de dette d'énergie



À partir de trois enfants

- Paris Logement Familles ou Paris Logement Familles Monoparentales
- Paris Énergie Familles
- FSLE Curatif en cas de dette d'énergie
- Paris Pass Familles
- Paris Forfait Familles



À partir d'un enfant en situation de handicap

- Paris Logement Familles ou Paris Logement Familles Monoparentales
- Paris Énergie Familles
- FSLE Curatif en cas de dette d'énergie
- Paris Pass Familles
- Allocation de Soutien aux Parents d'Enfants Handicapés
- Pass Paris Access' Jeunes

Des aides

